L'HEBDO QUI CLIC

205

la cgt LE HAVRE

19
Nouveaux syndiqués depuis le 01/01/10

Au sommaire du 03 février 2010:

2 / L'édito qui clic
3 / Les rdv revendicatifs
4-5 / Audience de rentrée CPH – JP. PAIN
6 / Article de presse TOTAL
7 / Pétition fermetures d'écoles au Havre
8-9 / Tract FAPT + photos
10-11 / Article droit social
12 / L'hebdo pratic'
13 / VIVATS

L'hebdo qui clic : hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre
Directeur de publication : Pierre LEBAS
119 cours de la République – 76600 LE HAVRE

L'édito qui clic

Par Olivier RUET
Membre de la CE de l'UL

Fermeture !

...ou comment résumer la politique des dirigeants de ce pays.

En effet, on entend partout des annonces de restrictions, délocalisations ou fermetures d'usines, de services publics.

On peut ainsi avoir déjà avoir à l'esprit le comportement de Total vis-à-vis des travailleurs de la raffinerie de Dunkerque après les sites de Gonfreville.

Et cela continue comme cela tous les jours, partout avec de nouvelles annonces.

Ainsi, au Havre, on nous ferme de nouvelles écoles, on menace des bureaux de postes, des emplois dans le commerce...

Le résultat est aujourd'hui bien visible pour l'ensemble de la population : les enfants de plus en plus maltraités par le système éducatif, les parents traités comme des moins que rien par le patronat et le gouvernement, et enfin les grands-parents condamnés à la misère ou au travail perpétuel quand ils le peuvent.

L'avenir que l'on nous bâtit sera subi par une très grande partie de la population, si l'on n'y prend pas garde. Le travail pour combattre cette situation et apporter des solutions est de tous les instants.

Mais pour ne plus subir, il nous faut construire un mouvement revendicatif toujours plus nécessaire en engageant notre CGT, toute notre CGT !

LES RENDEZ-VOUS REVENDICATIFS

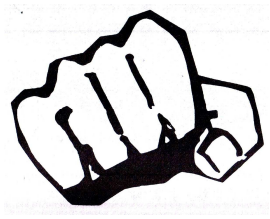

Mercredi 03 février :

Journée d'action unitaire SNCF

Vendredi 05 février :

Journée d'étude sur les retraites avec G. RODRIGUEZ à Franklin de 09h à 17h.

Contenu : historique, les différents régimes, les régimes complémentaires, les droits et réformes, les menaces sur leur avenir, les revendications. Inscriptions auprès de Lydia à l'UL.

Mardi 23 février :

A 14h, réunion du collectif sur les Services Publics.
Préparation d'une mobilisation contre les attaques sur les Services Publics.

Audience de rentrée - Conseil des Prud'hommes du Havre - 15.01.2010
Par Jean Philippe PAIN

Après la refonte de la carte judiciaire qui a fait passer de vie à trépas 62 conseils de Prud'hommes éloignant ainsi les lieux de justice aux salariés les plus démunis de notre pays.

Madame Dati, qui vient d'intégrer le barreau de Paris, va sans doute, manifester pour le retour des tribunaux de proximité.

L'annonce d'une réforme d'ampleur de la procédure prud'homale, avec pour cibles la conciliation et l'oralité des débats, la mise en place d'une procédure écrite appelée « procédure participative » déjà votée par le sénat n'est pas de bonne augure pour les salariés.

La procédure écrite conduit à une justice mois accessible et plus coûteuse. Seuls les avocats auront le droit d'assister les parties lors de la procédure participative qui se fera hors juridiction, avant toute saisine du juge en cas d'échec, de s'exonérer de l'audience de conciliation.

Exit les défenseurs syndicaux et la possibilité aujourd'hui pour les salariés de faire appel aux syndicats pour assurer leur défense, modalité à l'origine de jurisprudences favorables aux salariés. C'est l'alignement de la prud'homie sur la justice civile de droit commun qui est visée.

Autre sujet qui fâche, les temps passés au conseil et l'indemnisation des conseillers prud'hommes. Une audience prud'homale ne peut être quantifiée en temps. Il ne saurait être question au CPH du Havre d'imposer une durée de temps aux rédactions de jugements, d'ordonnances aux délibérés, etc… parce qu'il y va de l'intérêt du justiciable, donc de la crédibilité de la justice elle-même.

Il convient de retenir que nulle autorité ne saurait être comptable du temps que le juge consacre à son activité juridictionnelle, prud'homale pour ce qui nous concerne. Le juge prud'homal tout comme le juge professionnel est seul face à sa conscience pour apprécier les conditions de temps nécessaires à l'élaboration de sa décision.

Le système de quotas d'heure imaginé par le ministère constitue une atteinte à la fonction du juge et une discrimination par rapport aux autres juridictions.

Y aura-t-il encore des élections prud'homales ?

Le ministre du travail des relations sociales a confié à Monsieur Jacky Richard, conseiller d'Etat, une mission de réflexion sur le mode de désignation des juges prud'homaux, les élections prud'homales ne mobilisent pas les salariés, dit le ministre. Si la participation au scrutin a fléchi, les salariés n'y sont pour rien. Beaucoup d'entre eux ne sont pas inscrits par leur employeur ou alors pour d'autres au siège de leur entreprise qui peut se trouver à des centaines de kilomètres du lieu de leur travail, ne sont pas inscrits dans la bonne section, les horaires de fermetures des bureaux de vote non compatibles avec la fermeture des entreprises, la non inscription par Pôle Emploi des salariés privés d'emploi sur les listes électorales, voici quelques raisons parmi beaucoup d'autres relatives à la baisse de participation aux élections prud'homales.

Les salariés sont très attachés à l'institution prud'homale. Avec leurs organisations syndicales les salariés ne laisseront pas faire ce mauvais coup.

Des salariés aujourd'hui de plus en plus touchés par la vie chère, les délocalisations, le chômage total ou partiel chez Renault, Aircelle, qui fragilise leurs familles. Sans oublier les procès faits aux syndicalistes, les « Conti » qui se battaient pour garder leur emploi, alors que les actionnaires, les dirigeants, ceux-là même qui mettent des centaines de milliers de personnes à la rue sans que cela ne les perturbe le moins du monde, continuent à se remplir les poches avec leurs amis banquiers au détriment des salariés sous le regard bienveillant du Medef et de nos gouvernants.

Les salariés qui subissent de plus en plus le poids d'impôts nouveaux, en voici quelques-uns : forfait hospitalier, indemnités de fin de carrière soumises à impôts dès le premier euro, alors qu'elles étaient exonérées à hauteur de 3500 euros, les accidentés du travail qui devront déclarer leurs indemnités journalières accident du travail à l'administration fiscale devenant ainsi imposables, c'est ce qu'on peut appeler la double peine, après avoir été meurtris dans leur chair, bien souvent à cause du manque de moyens mis à leur disposition par leur employeur du moment pour leur sécurité.

Nous avons un gros problème de parking au Conseil de Prud'hommes, pas assez de places disponibles, nombre de badges milités. Cela s'est aggravé depuis la suppression des conseils de Fécamp et Bolbec, le CPH du Havre a augmenté ses effectifs, nous sommes 106 conseillers aujourd'hui, de plus, l'enclavement du tribunal d'Instance et du Conseil de Prud'hommes par l'hôtel Ibis d'un côté et l'immeuble de bureaux rue Pierre Brossolette de l'autre, la construction d'un muret fermant le parking du tribunal d'Instance et des plots non démontables de l'autre côté interdisant ainsi un droit de passage aux fonctionnaires et aux conseillers prud'homaux.

La commission de sécurité tenue le 8 décembre 2009, a donné un avis défavorable concernant l'ensemble du bâtiment en matière de sécurité, notamment sur l'impossibilité de passage des véhicules de secours.

La direction de l'hôtel Ibis refusant même l'installation d'une rampe pour handicapés devant le tribunal d'Instance et le Conseil de Prud'hommes au motif aberrant que cette rampe nuirait à l'image de l'hôtel et de ses clients.

Je termine par une citation : ***Abraham Lincoln***

« On peut tromper une partie du peuple tout le temps et tout le peuple, une partie du temps, mais on ne peut tromper le peuple tout le temps. »

Paru dans l'Humanité le 02/02/10

Des salariés plongés dans une « Total » incertitude

A six semaines des élections régionales, le groupe pétrolier a repoussé dans la précipitation l'annonce de l'éventuelle fermeture de la raffinerie des Flandres. Les salariés ne sont pas dupes sur les décisions à venir et restent mobilisés.

Coup de théâtre chez Total. Hier matin, alors que des salariés venus de toute la France se massaient sur le parvis de la Défense, la nouvelle est tombée des hauteurs de la tour qui abrite le siège du groupe. La décision concernant l'éventuelle fermeture de la raffinerie des Flandres, à Mardyck (Nord) près de Dunkerque, est repoussée à la fin du premier semestre. « C'est pour calmer le jeu à l'approche des régionales », souligne Charles Foulard, coordinateur CGT (majoritaire) chez Total.

Premiers concernés, les salariés du département du Nord ont entonné les chansons du carnaval de Dunkerque qui avait lieu ce week-end, dont une de circonstance : « Ah, ils croient que Dunkerque est morte / Morte, morte et enterrée / Et ce n'est pas vrai ! » A midi, les manifestants étaient entre 500 et un millier, accompagnés d'un certains nombres d'élus.

gagner du temps

Julien, vingt-huit ans, opérateur extérieur à la raffinerie des Flandres, chante aussi mais ne se réjouit pas : « Le grand arrêt pour maintenance, prévu en mars, a été annulé. Total ne prévoit donc pas de redémarrer la raffinerie. » Pour lui, « toutes ces annonces servent à gagner du temps ». Parmi la rafale de projets annoncés hier par le groupe : l'ouverture sur le site d'une école aux métiers du raffinage ; la création d'une structure d'assistance technique. En ajoutant à cela son projet de terminal méthanier en partenariat avec EDF, toujours en cours de négociation, Total parle de réemployer deux tiers des 380 employés de la raffinerie. Aux autres, il promet un reclassement. « Cela reste très hypothétique. A l'époque, Thierry Desmarest, ancien PDG, nous avait promis qu'il ne lâcherait pas la chimie et on voit ce qui est arrivé à Arkema », rappelle Christian Votte, secrétaire CGT du comité central d'entreprise.

Derrière les Dunkerquois, qui ont envahi, orchestre en tête, le siège du groupe, il y avait des salariés des cinq autres raffineries Total en France. Dans la ligne de mire, à cause de leurs faibles marges : Feyzin, dans le Rhône, et Provence, en Paca. « En 2009, ils se sont attaqués à celle de Normandie. Cette année, c'est celle des Flandres. En 2011, cela risque d'être notre tour », craint Karim, employé de la « Med » en Provence. Même inquiétude pour Hakim Bellouz, délégué CFDT à Feyzin : « Nous sommes les plus déficitaires, alors on attend nous aussi de savoir à quelle sauce on va être mangé. »

En attendant d'en savoir plus, l'intersyndicale CGT-CFDT-SUD-CFE-CGC reste sur sa position. « Nous réclamons le redémarrage de la raffinerie des Flandres et une table ronde sur l'avenir énergétique du pays », déclare Charles Foulard. Le 11 février, Total annoncera ses bénéfices 2009, attendus à 8 milliards d'euros. Depuis 2000, le groupe a racheté pour plus de 25 milliards de ses propres actions afin de les annuler. « Faut arrêter les conneries, Total a les moyens de s'adapter aux normes environnementales, au lieu de construire des raffineries polluantes à l'étranger », estime Julie, de SUD, qui travaille sur la production du biogazole, au centre de recherche normand. En début d'après-midi, une délégation, constituée de syndicalistes et d'élus locaux, a été reçue par la direction de Total. Depuis le début de la grève, de nombreux élus de tous bords sont montés au créneau. Dans le Nord, Alain Bocquet, député (PCF), et Michel Delebarre, maire (PS) de Dunkerque, ont interpellé le gouvernement sur la préservation de l'emploi. Christian Estrosi, ministre de l'Industrie, s'est vanté hier que sa « volonté a été entendue ». Pour les salariés, ce n'est que partie remise.

Mehdi Fikri

Scandaleux ! La municipalité du Havre ferme encore des écoles à la rentrée prochaine !!

Après la fermeture des écoles Sergent Goubin et Georges Brassens en 2003 et celle de Marie Laurencin et Anatole France en 2009, **la fermeture de 2 écoles maternelles à Caucriauville : Satie et Pré-fleuri ainsi que celle de l'école élémentaire Jean Macé en centre ville sont prévues pour la rentrée 2010 puis celle des écoles maternelles Bayard à Sanvic et Videcoq en centre ville** sont programmées en septembre 2011.

D'autres écoles dans d'autres quartiers devraient être touchées par ces mesures.

Les élèves de ces écoles seront accueillis dans d'autres écoles plus ou moins proches de leur secteur. Ces établissements, la plupart du temps, ne peuvent pas en l'état actuel, accueillir toutes les classes des écoles fermées. Des travaux parfois coûteux seront nécessaires.
De plus, les conditions de vie et d'apprentissage dans ces écoles d'accueil seront considérablement dégradées : grand nombre de classes, d'élèves, plus de bruit, d'agitation, des espaces collectifs (salle de jeux, cantine, toilettes, cour de récréation) plus difficiles à partager.
Sous le prétexte d'une meilleure gestion de son patrimoine, la municipalité s'apprête donc à « entasser » des élèves de 2 à 6 ans dans des écoles de 6, 7 voire 8 classes, avec toutes les difficultés que cela suppose.
Si vous voulez avoir plus d'informations ou donner votre avis sur ce sujet, nous vous invitons à une réunion à l'école maternelle Louise Michel, allée Louise Michel, le mardi 26 janvier à 17h.

---

0 FERMETURE D'ECOLE AU HAVRE

Après la fermeture des écoles Sergent Goubin et Georges Brassens en 2003 et celle de Marie Laurencin et Anatole France en 2009, **la fermeture de 2 écoles maternelles à Caucriauville : Satie et Pré-fleuri ainsi que celle de l'école élémentaire Jean Macé en centre ville sont prévues pour la rentrée 2010 puis celle des écoles maternelles Bayard à Sanvic et Videcoq en centre ville** sont programmées en septembre 2011.

La mairie du Havre continue sa politique de fermeture d'écoles prenant prétexte d'une meilleure gestion du patrimoine. Il s'agit en fait de faire des économies sur le dos des élèves. Il s'agit aussi de préparer la mise en place des futurs EPEP. Il s'agit enfin de laisser le champ libre aux écoles privées dans certains quartiers.

Nous exigeons le maintien d'écoles publiques de petites tailles et de proximité, garantes d'une meilleure qualité de vie et d'apprentissage pour nos enfants.

NOM	QUALITE	SIGNATURE

24 Janvier 2010

Votre bureau de Poste doit demeurer : Ça s'impose !!

Usagers, citoyens ne laissez pas La Poste vous échapper

Aujourd'hui une urgence s'impose à nous, celle de nous mobiliser avec tous les acteurs (syndicats, élus, associations, citoyens,...) pour contraindre La Poste à faire marche arrière. C'est possible!!

MAINTENANT CA SUFFIT NOUS NE TOLERERONS PAS LA FERMETURE DE NOTRE POSTE.

Sur la ville du Havre il ne reste plus que 5 bureaux de Poste dit « bureau centre ». Ce sont les bureaux de Coty, Les Halles Centrales, Palais de Justice, Montgaillard et Caucriauville. Les autres ne sont que des bureaux rattachés donc vulnérables. ***La Poste de Montmorency en fait parti.*** Cependant rien n'explique un tel choix. La Poste a toute sa place dans le quartier, d'ailleurs la fréquentation de ce service public en atteste. De plus La Poste est ce maillon indispensable au maintien de l'activité économique et à l'équilibre d'un quartier populaire comme celui-ci.

PEUT-ON DURABLEMENT SUPPORTER UNE TELLE SPIRALE DU DECLIN ?

C'est insupportable car d'autres inquiétudes se font jour, l'incertitude sur le bureau de la Gare ainsi que celui du Quartier de l'Eure,eux aussi des bureaux rattachés, nous interpellent tous.
Dans le contexte actuel de liquidation des services publics avec l'orientation libérale que les élus nationaux dans leur majorité ont voté, n'est pas pour nous inviter au repos mais bien à l'action determinée du plus grand nombre dans le quartier.

Là, c'est tout près de nous, notre avenir nous pouvons en décider assurement.

Ne regardons pas autour de nous,c'est de nous dont il s'agit.

La ville du Havre vend le batiment où se trouve La Poste. OK Mais La Poste peut se relocaliser sans difficulté.

Les citoyens doivent imposer un autre choix.

L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire... ensemble.

Quelques photos du rassemblement du lundi 01 février contre la fermeture du bureau de poste Montmorency

Non-Cadres, vous pouvez prétendre aux mêmes droits que les Cadres (et inversement) !

En effet, la Cour de cassation permet aujourd'hui aux salariés de remettre en question les différences entre les catégories professionnelles si les employeurs ne les justifient pas par des raisons objectives et pertinentes.

Au visa du principe d'égalité de traitement, la Haute Juridiction considère que la seule différence de catégorie professionnelle ne saurait en elle même justifier, pour l'attribution d'un avantage, une différence de traitement entre les salariés placés dans une situation identique au regard dudit avantage, cette différence devant reposer sur des raisons objectives dont le juge contrôle concrètement la réalité et la pertinence *(Cass. Soc., 1er juillet 2009, n° 07-42675).*

Un employeur ne peut traiter différemment des salariés qui se trouvent dans la même situation au regard d'un avantage qu'à la condition que des raisons objectives et pertinentes justifient cette différence de traitement *(Cass. Soc., 13 mai 2009 N° 07-45356)*

Il appartient donc aux employeurs de rapporter la preuve matériellement vérifiable que l'octroi de l'avantage accordé à une seule catégorie du personnel est justifié par des raisons objectives et pertinentes.

Ainsi, à défaut de raisons objectives et pertinentes, un employeur ne peut unilatéralement réserver l'attribution de tickets-restaurants aux seuls non-cadres *(Cass. Soc., 20 février 2008, n° 05-45601).*

Les contraintes spécifiques aux cadres, notamment l'importance des responsabilités qui leur sont confiées ne sont pas des raisons objectives et pertinentes pouvant justifier qu'un accord collectif accorde aux cadres une durée plus longue de congés payés *(Cass. Soc., 1er juillet 2009, n° 07-42675).*

Exclure du bénéfice d'une prime les travailleurs intérimaires, au seul motif qu'ils effectuent une mission d'intérim ne repose pas sur des raisons objectives réelles et pertinentes légitimant une disparité de traitement entre des salariés placés dans la même situation *(Cass. Soc., 1er Juillet 2009 N° 07-44316 à 07-44332)* ; de même que de réserver le versement d'une prime aux seuls salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée *(Cass. Soc., 1er Juillet 2009 N° 07-44333 à 07-44342).*

Il ne peut y avoir de différences de traitement entre salariés d'établissements différents d'une même entreprise exerçant un travail égal ou de valeur égale, que si elles reposent sur des raisons objectives dont le juge doit contrôler concrètement la réalité et la pertinence *(Cass. soc., 21 janv. 2009, n° 07-43452)*

Un accord d'entreprise ne peut prévoir de différences de traitement entre les salariés d'établissements différents d'une même entreprise exerçant un travail égal ou de valeur égale, que si elles reposent sur des raisons objectives dont le juge doit contrôler concrètement la réalité et la pertinence *(Cass. Soc. 28 octobre 2009 N° 08-40457 à 04-40486)*

Dans tous les secteurs d'activités, les conventions collectives font des différences de traitements entre les catégories professionnelles, sans que celles-ci soient justifiées : préavis, indemnités de licenciement ou de départ à la retraite, congés payés, garantie de salaire en cas d'absence maladie... etc.

Les cadres bénéficient généralement d'avantages plus conséquents que les ETAM, les ETAM que les ouvriers...

Parfois, ce sont les cadres qui sont désavantagés par rapport aux non-cadres. Il en est- ainsi de la prime d'ancienneté notamment.

Si les employeurs entendent maintenir ces inégalités jusqu'alors prévues par les Conventions Collectives, il leur appartient aujourd'hui de justifier les raisons objectives et pertinentes de celles-ci.

Mais une telle démonstration de critères objectifs et pertinents s'avère difficile voire vaine...

Les juges contrôlent concrètement la réalité et la pertinence des raisons objectives invoquées par les employeurs pour tenter de justifier les inégalités de traitement.

Force est de constater que la bataille semble perdue d'avance pour les employeurs...

En effet, leurs tentatives de démonstrations restent vaines auprès des juges :

- les contraintes budgétaires imposées par l'autorité de tutelle ne constituent pas une justification pertinente, en ce qu'elles n'impliquent pas nécessairement une différence de traitement entre les salariés en fonction de la date de leur engagement *(Cass. Soc., 18 Mars 2009 N° 07-43789 à 07-43792 ; Cass. Soc., 4 février 2009 N° 07-11884)*.
- si celui qui emploie à la fois des fonctionnaires et agents de droit public et des agents de droit privé est fondé à justifier une différence de rémunération entre ces catégories de personnels dont la rémunération de base et certains éléments sont calculés, en fonction pour les premiers, de règles de droit public et, pour les seconds, de dispositions conventionnelles de droit privé, il en va autrement s'agissant d'un complément de rémunération fixé, par décision de l'employeur applicable à l'ensemble du personnel sur le critère de la fonction ou du poste de travail occupé *(Cass. Ass. Plén. 27 Février 2009 N° 08-40059)*.
- la circonstance que des salariés aient été engagés avant ou après l'entrée en vigueur d'un accord collectif ne saurait suffire à justifier des différences de traitement entre eux *(Cass. Soc., 4 février 2009 N° 07-11884)*.
- les contraintes spécifiques aux cadres, notamment l'importance des responsabilités qui leur sont confiées ne sont pas des raisons objectives et pertinentes pouvant justifier qu'un accord collectif accorde aux cadres une durée plus longue de congés payés *(Cass. Soc., 1er juillet 2009, n° 07-42675)*.
- etc.

Il convient de se rendre à une évidence : les différences de traitement entre catégories professionnelles ont vécu.

Dès lors, salariés : n'hésitez pas à formuler vos demandes de rappels de salaires et autres avantages !

par **Eric ROCHEBLAVE**
Avocat Spécialiste en Droit Social
Barreau de Montpellier
Rocheblave.com

L'hebdo pratic'

Des statistiques, des outils, des chiffres…voici la nouvelle rubrique de l'hebdo, c'est aussi la votre, merci de nous envoyer vos infos !

Le chiffre qui fait mal : 181 195

C'est le nombre de salariés touchés par les ruptures conventionnelles depuis sa mise en place en août 2008 ! ***Une aimable manière pour le patronat de se débarrasser sans souci des salariés et…de réaliser des gains de productivité ?***

ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Signez et faites signer le plus largement possible cet appel, en cliquant sur ce lien :

http://www.PetitionOnline.com/Mumialaw/petition.html

Le Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal appelle les organisations, les collectivités, et plus généralement tous ceux et toutes celles qui veulent sauver Mumia, à faire connaître la gravité de la situation judiciaire à laquelle il est toujours exposée et à s'inscrire dans la campagne d'interpellation de Barack Obama.

POUR LA LIBERATION DE MUMIA ABU-JAMAL

Suite à des problèmes d'enregistrement de leur prochain CD, **les Reds Lezards** sont contraints de recommencer l'enregistrement et cela coûte cher : Il leur manque 3000 €.

Quelques idées à soumettre pour les soutenir : faire un concert acoustique pendant le salon des artistes ouvriers ; la fête de la musique ; au restaurant Dresser ; à la Médiathèque Sidel ; à EDF, dockers…

Nous prenons contact avec les responsables pour accord et organisation. Voir également avec l'UL Harfleur pour Ato ; Aircelle et Total.

Sondage retraite

L'âge légal à 60 ans est un acquis social pour 63% des Français

Selon un sondage BVA publié par Les Echos et France Info, **63% des Français sont favorables au maintien de l'âge du départ à la retraite à 60 ans**, considéré comme "un acquis social sur lequel il ne faut pas revenir". Ils sont 34% à estimer que l'âge de la retraite peut être repoussé en raison de l'allongement de l'espérance de vie, et 3% ne se prononcent pas.

SÉJOURS FRANCE

VOYAGES - CULTURE - LOISIRS

Printemps Été Automne

2010

réseau ANCAVTT

Vivats

L'ASSOCIATION NORMANDE DU TOURISME SOCIAL

www.vivats.fr

ensemble plus loin